

Monsieur Pierre Fanneau

Directeur Général
La Presse du Sud-Est

Veurey, le 23 juin 2005

Monsieur,

Nous tenons à vous écrire car malgré notre entretien de la semaine dernière, nous ne comprenons pas comment vous souhaitez avancer dans l'entreprise.

Nous avons l'habitude, depuis des années, de nous expliquer et résoudre dans le cadre des réunions mensuelles des Délégués du Personnel, divers points et différends. Le plus souvent, nous arrivions à trouver des solutions et nous avons des réponses à nos interrogations.

Cette manière de fonctionner nous donnait entière satisfaction, et nous avons l'impression que pour la Direction il en était de même.

Apparemment ce n'est plus le cas aujourd'hui car, comme M. Irlinger nous l'a expliqué, pour vous les réunions DP doivent concerner uniquement les aspects prévus par la loi et ne doivent en aucun cas « déborder » ni changer de nature.

Nous lui avons expliqué que nous préférons rester dans nos usages et garder les DP comme un espace de dialogue social, qui permettait très souvent de désamorcer les conflits. Hélas pour dialoguer, il faut être ouverts au dialogue constructif des deux côtés de la table. On peut malheureusement en douter maintenant au regard des non-réponses fournies par la Direction depuis des mois, et du dialogue « de sourds » et stérile existant pendant ces réunions.

Ceci pourrait bien être la nouvelle manière de fonctionner, Mais elle aura comme conséquence de multiplier les réunions paritaires, car n'ayant pas de réponse ni d'explications en DP, nous serons obligés de vous demander des réunions sur les questions qui n'ont pas trouvé de réponse dans cette instance.

Nous rencontrons un autre problème. Vous refusez souvent de nous donner des dates de réunions « thématiques » dans les délais qui correspondent aux problèmes à traiter.

De plus, vous faites preuve d'une ségrégation syndicale flagrante. En effet, vous acceptez rapidement une demande de réunion concernant quelques salariés du service Expédition nuit, uniquement parce que c'est une autre organisation syndicale qui vous le demandé. Et en même temps quand la CGT vous demande une réunion concernant l'application des accords de salaires qui posent problème dans plusieurs services, vous ne considérez pas nécessaire de nous l'accorder.

Devrons-nous systématiquement faire appel aux salariés et aux instances légales et juridiques pour avoir les réponses à nos questions ?

Nous attendons de votre part une explication claire sur la manière dont vous souhaitez avancer, et surtout que l'attitude de vos collaborateurs corresponde à la politique que vous annoncez.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado

Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie : M. Henri-Pierre Guilbert
Affichage